

# Un parc photovoltaïque est prévu à l'horizon 2024

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 11 mars autour du maire Christian Bretin à la salle des Frères. À l'ordre du jour : le projet d'un parc photovoltaïque et le vote du compte administratif.

Le compte administratif de la commune atteint 520 000 € avec une annuité d'emprunt de 57 000 €.

12 conseillers municipaux sur 13 l'ont approuvé.

« La commune de Cousance présente un bilan financier sain et la totalité de nos emprunts peuvent être remboursés par notre trésorerie » souligne le maire, Christian Bretin. Pour le compte administratif concernant l'eau potable, l'excédent de 210 000 € a été approuvé par 12 conseillers municipaux sur 13.

## ■ Projet d'un parc photovoltaïque en mars 2024

Dans une volonté d'indépendance énergétique et d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, la commune a pour projet l'installation d'un parc photovoltaïque sur l'ancienne décharge de la côte Dajeon, d'une superficie de 2,8 ha. Le conseil municipal a opté pour le solaire « clé en main » auprès de l'entreprise parisienne la Générale du Solaire. « Le projet ne porte pas atteinte aux espaces naturels et aux terrains agricoles, ni aux bâtiments patrimoniaux », précise Christian Bretin.



Le parc photovoltaïque a été voté favorablement. Il pourrait alimenter 1985 foyers. Illustration Progrès/Claude ESSE

“ Le projet ne porte ni atteinte aux espaces agricoles, ni aux bâtiments patrimoniaux. ”

**Christian Bretin,  
maire de Cousance**

Après l'installation du parc, un loyer de 35 000 € par an serait versé à la commune par la Générale du Solaire pour une durée de 40 ans. L'entretien et la maintenance seront effectués par l'entreprise durant la totalité du bail. Le parc pourrait produire en moyenne 5 mégawatts crête, soit l'alimentation de 1985 foyers. Le conseil municipal a voté à l'unanimité le lancement du projet.

## ■ Un appartement T2 pour les personnes en très grande précarité

La commune et la DDCSPP 39 (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations)

ont signé une convention triennale pour mettre à disposition un logement communal pour les personnes en très grande précarité. La durée de l'hébergement se situe entre un et six jours et la commune percevra un loyer annuel de 11 500 € de la part de l'État. Le logement sera géré par le CCAS dont l'apport d'éléments vitaux de première nécessité.

## ■ Et aussi

« Le centre de vaccination de Cousance situé au gymnase est un véritable succès au niveau des inscriptions », souligne Christian Bretin. Dans les prochaines semaines, des commissions communales auront lieu afin de travailler sur le conseil des Jeunes et le jumelage avec une commune européenne. Enfin, le maire s'inquiète de la fermeture des commerces lors de la crise de la Covid-19 et propose aux élus de reprendre l'ancienne pharmacie et la créméric pour y installer plus tard des activités commerciales.

**De notre correspondant  
Philippe CHAVANNE**